

CRITÈRES DE FINANCEMENT 2022

IDCC 1527 **Immobilier**

Les barèmes et priorités de financement sont validés par votre branche professionnelle dans le cadre de la section paritaire professionnelle.

Découvrez les critères de financement par dispositifs applicables en 2022 :

- **Plan de développement des compétences – entreprises de moins de 50 salariés**
- **Développement des compétences – entreprises de 50 salariés et plus**
- **Contrat d'apprentissage**
- **Contrat de professionnalisation**
- **Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)**
- **Tutorat et maître d'apprentissage**
- **Préparation opérationnelle à l'emploi**
- **Annexes :**
 - Liste des titres RNCP spécifiques à votre secteur
 - Liste des formations éligibles à la Pro-A

Important : ces critères peuvent évoluer en cours d'année.

Date de mise à jour : 1^{er} janvier 2022

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

Financement

| | Coût pédagogique | Frais annexes | Frais de salaire |
|--|------------------|---------------|------------------|
| Formations spécifiques obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> • Déontologie (Durée plafonnée à 2h) • TRACFIN • Lutte contre la discrimination (durée plafonnée à 2h) | 40 €/ h | non | non |
| Formations cœur de métiers : <ul style="list-style-type: none"> • La transformation numérique et digitale des entreprises • Gestion locative (y compris location saisonnière) • Gestion de copropriété • Transaction location- vente • Revenu Foncier • IOBSP ; IAS • Techniques professionnelles et qualité de service (dont accueil, gestion des conflits, contentieux, communication et relation clients) • Expert en évaluation immobilière • Normes de sécurité du bâtiment • Pathologie du bâtiment • Comptabilité ; gestion ; fiscalité (y compris revenus fonciers) • Logiciels professionnels métiers • Commercial • Droit | 30 €/ h | non | non |
| Formations transverses : <ul style="list-style-type: none"> • Langues (à usage professionnel) • Secrétariat • RGPD • Communication • Gestion du temps • Informatique/bureautique • Management/ RH | 25 €/ h | non | non |

À noter :

- Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée :
 - 2 500 € pour les entreprises de moins de 11 salariés,
 - 5 000 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

Uniquement pour le financement du coût pédagogique et hors formations diplômantes et certifiantes.

- Durée des actions de formation : minimum de 1 heure
- Financement dans le cadre de l'AFEST :
 - 420 € par stagiaire,
 - 2 400 € si recours à un prestataire externe.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Les actions peuvent être financées uniquement sur les fonds conventionnels de votre branche professionnelle.

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe (FNE formation, conseil régional, ...) pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés. Renseignez-vous auprès de votre conseiller de proximité.

Consulter la page « Cofinancements »

Financement

| | Coût pédagogique | Frais annexes | Frais de salaire |
|---|------------------|---------------|------------------|
| Formations spécifiques obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> • Déontologie (Durée plafonnée à 2h) • TRACFIN • Lutte contre la discrimination (Durée plafonnée à 2h) | 40 €/ h | non | non |
| Formations cœur de métiers : <ul style="list-style-type: none"> • La transformation numérique et digitale des entreprises • Gestion locative (y compris location saisonnière) • Gestion de copropriété • Transaction location- vente • Revenu Foncier • IOBSP ; IOAS • Techniques professionnelles et qualité de service (dont accueil, gestion des conflits, contentieux, communication et relation clients) • Expert en évaluation immobilière • Normes de sécurité du bâtiment • Pathologie du bâtiment • Comptabilité ; gestion ; fiscalité (y compris revenus fonciers) • Logiciels professionnels métiers • Commercial • Droit | 30 €/ h | non | non |
| Formations transverses : <ul style="list-style-type: none"> • Langues (à usage professionnel) • Secrétariat • RGPD • Communication • Gestion du temps • Informatique • Management | 25 €/ h | non | non |

À noter :

- Plafond annuel : **100% de la cotisation conventionnelle versée.**
- L'enveloppe conventionnelle permettra le financement des **CQP de branche dans la limite d'un CQP par entreprise et des fonds disponibles.**

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur le site de France compétences :

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de 50 % de la prise en charge fixée par la branche, dans la limite d'un plafond de 4 000 euros.

Frais annexes

- Restauration : 3 €/ repas
- Hébergement : 6 €/ nuit
- 1^{er} équipement : dans la limite de 500 € et sur justificatif fourni par le CFA

Forfait mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP. Barèmes à venir.

En savoir plus sur le contrat d'apprentissage

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Financement du contrat

| Thèmes ou intitulés de formation | Durée ou plafond de prise en charge | Taux de prise en charge |
|--|-------------------------------------|-------------------------|
| Diplômes spécifiques au secteur de l'immobilier : CQP (voir liste en annexe) | Référentiel | 12 € HT de l'heure |
| Licences et Masters spécialisation en immobilier | | 12 € HT de l'heure |
| BTS Professions immobilières | | 9,15 € HT de l'heure |
| Titres et diplômes enregistrés au RNCP | | 9,15 € HT de l'heure |
| Titres et diplômes enregistrés au RNCP spécifique au secteur (liste en annexe) | | 12 € HT de l'heure |
| Contrats renforcés | | 15 € HT de l'heure |
| Contrat expérimental | | 9,15 € HT de l'heure |

Durée du contrat

La durée : **entre 6 et 12 mois**, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires*.

Décision de votre branche professionnelle

Jusqu'à 24 mois maximum pour les publics préparant les certifications suivantes, considérées comme prioritaires par votre branche professionnelle :

- Les diplômes et titres homologués spécifiques au secteur de l'immobilier (voir liste en annexe) ;
- Les certificats de qualification professionnelle (CQP) créés par les partenaires sociaux de la branche professionnelle ;
- Les diplômes et titres non spécifiques conduisant à un métier exercé au sein du secteur.

Durée de la formation

La durée : **entre 15 % et 25 % de la durée du contrat**, sans être inférieure à 150 heures.

Décision de votre branche professionnelle

Jusqu'à 35 % maximum de la durée du contrat pour les certifications suivantes, considérées comme prioritaires par votre branche professionnelle :

- Les diplômes et titres homologués spécifiques au secteur de l'immobilier (voir liste en annexe) ;
- Les certificats de qualification professionnelle (CQP) créés par les partenaires sociaux de la branche ;
- Les diplômes et titres non spécifiques conduisant à un métier exercé au sein du secteur.

En savoir plus sur le contrat de professionnalisation

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO - A)

La mise en œuvre d'une Pro-A par votre entreprise est possible pour la préparation à l'obtention des certifications professionnelles inscrites dans votre accord de branche ainsi que du certificat CLÉA ou CLÉA numérique (socle de connaissances et de compétences).

Financement

- 9,15 €HT de l'heure dans la limite de 3 000 €

Voir la liste des formations éligibles en annexe.

TUTORAT ET MAITRE D'APPRENTISSAGE

Tutorat – dans le cadre du contrat de professionnalisation

Dans la limite des fonds disponibles

| | Durée de prise en charge | Taux de prise en charge |
|-----------------------------|--------------------------|--|
| Formation tuteur | 40 heures maximum | 15 € HT de l'heure |
| Aide à la fonction tutorale | 6 mois maximum | 230 € HT par mois ou 345 € HT par mois lorsque le tuteur : <ul style="list-style-type: none"> ○ est âgé de 45 ans ou plus ○ ou accompagne un bénéficiaire social (RSA, ASS...), un ancien bénéficiaire du contrat unique d'insertion ○ ou suit un jeune de moins de 26 ans qui n'a pas validé un second cycle de l'enseignement technologique ou professionnel |

Maître d'apprentissage – dans le cadre du contrat d'apprentissage

Dans la limite des fonds disponibles

| Maître d'apprentissage | Durée de prise en charge | Taux de prise en charge |
|--|--------------------------|--|
| Formation maître d'apprentissage | 40 heures maximum | 15 € HT de l'heure |
| Aide à la fonction de maître d'apprentissage | 12 mois maximum | 230 € HT par mois ou 345 € HT par mois lorsque le tuteur : <ul style="list-style-type: none"> ○ est âgé de 45 ans ou plus ○ ou accompagne un bénéficiaire social (RSA, ASS...), un ancien bénéficiaire du contrat unique d'insertion ○ ou suit un jeune de moins de 26 ans qui n'a pas validé un second cycle de l'enseignement technologique ou professionnel |

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

| POE individuelle

Consulter l'espace dédié à ce dispositif

| POE collective

Consulter l'espace dédié à ce dispositif

ANNEXES

Liste des titres RNCP spécifiques au secteur de l'immobilier pris en charge :

- Gestionnaire d'affaires immobilières
 - Gestionnaire immobilier
 - Manager en immobilier résidentiel et tertiaire
 - Manager en ingénierie de la finance immobilière
 - Manager des actifs immobiliers
 - Négociateur gestionnaire immobilier
 - Responsable d'affaires en immobilier
 - Conseiller en transactions immobilières
 - Responsable en gestion et négociation immobilière
-
- CQP négociateur immobilier
 - CQP gestionnaire locatif
 - CQP gestionnaire de copropriété

Listes des formations éligibles à la Pro-A

| CODE RNCP | NIVEAU | CQP DE BRANCHE |
|---|---------------------------------------|--|
| | 4 | CQP Gestionnaire de copropriété CQP Gestionnaire locatif CQP Négociateur immobilier CQP Secrétaire juridique et technique |
| | | Titres RNCP |
| 6071 14440 | 5 | Conseiller en transactions immobilières Technicien en diagnostics immobiliers |
| 25516 16212 19420 24874 | 7 | Manager des actifs immobiliers Manager des entreprises de communication Manager en immobilier résidentiel et tertiaire Manager en ingénierie de la finance immobilière |
| 16201 25482 32006 4831 24858 29433 | 6 6 6 6 6 | Négociateur conseil en patrimoine immobilier et financier Responsable d'affaires en immobilier Responsable en gestion et négociation immobilière Diplôme de l'institut des études économique et juridique appliqué à l'immobilier, la construction et l'habitation Gestionnaire d'affaires immobilières Gestionnaire immobilier |
| | | Diplômes |
| 586 | 3 | Gardien d'immeuble (CAP) |
| 14695 861 | 4 | Gestion-administration (Bac pro) Vente (prospection – négociation – suivi de clientèle) (bac pro) |
| 6989 10023 1039 462 474 | 5 | Assistant de gestion de PME PMI à référentiel commun européen (BTS) Assistant de manager (BTS) Comptabilité et gestion (BTS) Management des unités commerciales (BTS) Négociation et relation client (BTS) |

| CODE RNCP | NIVEAU (Eu) | CQP DE BRANCHE |
|---|-------------|--|
| 14922 14892 34030 2927 20702 | 5 | Professions immobilières (BTS) Tourisme (BTS) BTS négociation et digitalisation de la relation client (NDRC) Techniques de commercialisation (DUT) DUT GEA |
| 4786 3827 3961 26576 30038 15116 30123 29783 30124 20178 5812 4875 | 6 | Licence pro assurance banque finance – chargé de gestion patrimoniale immobilière Licence pro gestion habitat locatif social Licence pro management des organisations management du logement social Licence pro métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier (LP) Assurance, banque, finance spé activités immobilières (LP) Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens (LP) Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier (LP) Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers (LP) Licence professionnelle métiers de l'immobilier : administration de biens – droit et gestion de copropriété et syndic (LP) Licence de gestion des écoles universitaires de management (IEA) Comptabilité et gestion (DCG) |
| 14985 31507 14150 19540 22432 19699 23768 | 7 | Diplôme grade master de paris dauphine : finance Droit, économie, gestion : management de l'innovation (master) Master II droit de l'environnement et de l'urbanisme – spé : estimation des biens fonciers Master administration des affaires management et développement de patrimoine immobilier Master II droit de l'environnement et de l'urbanisme – spé : droit de l'immobilier : droit des biens et de promotion immobilière Master II droit de l'environnement et de l'urbanisme – spé : droit de l'urbanisme et du développement durable Master II droit de l'immobilier privé et public |